

## MESURE DE CONSERVATION 48/XI

**Interdiction de pêche dirigée de *Notothenia gibberifrons*,  
*Chaenocephalus aceratus*, *Pseudochaenichthys georgianus*,  
*Notothenia squamifrons* et *Patagonotothen guntheri*  
dans la sous-zone statistique 48.3 pour les saisons 1992/93 et 1993/94**

La présente mesure de conservation est adoptée en vertu de la mesure de conservation 7/V :

La pêche dirigée de *Notothenia gibberifrons*, *Chaenocephalus aceratus*, *Pseudochaenichthys georgianus*, *Notothenia squamifrons* et *Patagonotothen guntheri* dans la sous-zone statistique 48.3 est interdite pendant les saisons 1992/93 et 1993/94, définie comme étant la période allant du 6 novembre 1992 jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 1994.